



La maison est a moi et mon mari ne veut rien payer

Par **mistiboutchou**, le **18/02/2013** à **19:09**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 2009. Nous avons un enfant. La maison dans laquelle nous vivons est la mienne. Je paye des échéances de prêt tous les mois. Mon mari et moi-même sommes en perpétuel conflit au sujet de la maison. Je considère que c'est le domicile conjugal et que, par conséquent, le montant du prêt rentre dans les charges du foyer et que donc il doit participer financièrement à son « hébergement » même si ce n'est pas à la même hauteur du montant de l'échéance. Lui considère que c'est ma maison et qu'il est donc normal qu'il y soit hébergé « gratuitement » . De même, les aménagements et travaux qui concernent la maison sont un problème, sous prétexte que c'est ma maison ,je devrais tout financer seule pour l'aménagement de notre confort, celui de notre fille et celui de sa grande fille (d'une première union). Qu'en est il réellement ? merci

Par **amajuris**, le **18/02/2013** à **20:26**

bjr,

comme c'est un bien propre vous appartenant, votre mari n' a aucune obligation de le financer. par contre si vous êtes mariés sous un régime communautaire, les gains et salaires sont communs.

votre mari doit participer aux charges du ménage.

si vous entretenez ou faites des travaux dans votre maison même financés par vous, c'est la communauté qui finance donc en cas de divorce vous devrez une récompense à la

communauté qui a financé les travaux.

quelques règles imposées aux époux par le code civil:

- Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille et pourvoient à l'éducation des enfants afin de préparer leur avenir (art. 213 C.civ).
- Les époux contribuent aux charges du mariage à proportion de leurs facultés respectives.

il sembleraient que votre mari n'ait su à quoi il s'engageait en se mariant.

cdt